

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
SÉANCE DU MERCREDI 21 JUIN 2023 À 18:00**

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Nombre de votants : 12

Étaient présents :

Jérôme ROBERT Vice-Président, Margaux VANTHOURNOUT Adjointe au Maire, Yannick OLIVERI-DUPUIS Conseillère Municipale Déléguée, Isabelle HERBERT Conseillère Municipale Déléguée, Jean-Marie LEGUILLON Conseiller Municipal, Annie LALLEMAND , Marie-Hélène BUCHON , Marie-Laure RIVALS , Eric ALEXANDRE Représentant l'association Emergence(s), Jean-Louis FOURNIER Représentant l'UDAF

Étai(en)t absent(s) avec pouvoir(s) :

Isabelle SAINT BONNET Conseillère Municipale, Julien TRIQUET Représentant l'association Trisomie 21

Étaient absents excusés :

Théo PEREZ Président, Frédéric ABRAHAM Conseiller Municipal, François MORELLE Représentant l'association AEI

Secrétaire de séance : YANNICK OLIVERI-DUPUIS

OBJET : ADMINISTRATION DU CCAS - FINANCES - COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL DU CCAS 2022 - ADOPTION

Rapporteur : Jérôme ROBERT

Le compte de gestion, établi par le comptable public de la collectivité, est le pendant du compte administratif de l'ordonnateur.

Les écritures du compte de gestion de l'exercice 2022 du budget principal du CCAS concordent avec le compte administratif établi pour ce même exercice.

Aussi, il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1612-12,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte de gestion de l'exercice 2022 du budget principal du CCAS,

Considérant la concordance du compte de gestion et du compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal du CCAS,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter le compte de gestion de l'exercice 2022 du budget principal du CCAS.

PJ : compte de gestion 2022 du budget principal du CCAS.

ADOpte A L'UNANIMITÉ

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 SANS PARTICIPATION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Théo PEREZ

Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S